



Versement de la participation au sport

Le comité Social Economique participe financièrement, à hauteur de 76 euros, pour un abonnement sportif ou artistique **annuel** (du 1^{er} avril au 31 mars) des salariés ou de leurs ayant droits jusqu'à 19 ans révolus, ayant un an de présence continue dans l'entreprise.

Le comité Social Economique règle la participation par virement l'association sportive ou artistique sur présentation d'une facture.

Le différentiel sera réglé par le salarié à l'association.

Le secrétariat du CSE :
Pierre Vincenti

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorier : Dominique Nacer

Secrétaire adjoint : Karine Fattaccioli
Trésorier adjoint : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : cse@aircorsica.com